AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-5-75046221

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57
50 Francs

Nouvelle série - 2ème année

N° 15

Imprimerie de la Station "Languedoc-Roussillon" - Directeur-gérant : L. BOUYX

TEIGNE ET PSYLLE DE L'OLIVIER

Sur les plantations situées à l'ouest de la rivière Hérault, c'est-à-dire du Biterrois de l'Aude et du Roussillon il convient de renouveler la protection des fleurs en raison du retard de la végétation dans certaines situations et de l'abondance du ravageur.
Choisir un insecticide également efficace contre le psylle (coton).

CARPOCAPSE DES POIRES ET DES POMMES

Nos postes de piégeage continuent régulièrement d'enregistrer des captures en très petit nombre. En élevage les éclosions sont peu nombreuses. Il est donc inutile de réaliser une protection spécifique. Cependant, s'il est nécessaire de faire un traitement contre les psylles, les pucerons, les mineuses du feuillage, on aura alors recours à un insecticide efficace non seulement contre le ravageur visé mais également contre le carpocapse.

OIDIUM DES ARBRES FRUITIERS

La lutte contre la maladie doit être continue sur toutes les variétés sensibles d'abricotier, de pêcher et de pommier. L'usage du soufre semble préférable sauf sur les variétés dont les fruits pourraient être tachés, recourir alors à un anti-oïdium tel que chinométhionate, bénomyl, binapacryl etc...

TORDEUSE ORIENTALE

Nous précisons que la protection des fruits arrivant à maturité ne peut être assurée que par des traitements assurant une couverture totale des fruits donc exécutés lentement avec beaucoup de minutie. Les variétés de pêches et d'abricots dont la maturité interviendra avant le 10 Juin recevront un traitement, les fruits murissant du 10 au 25 Juin recevront un premier traitement puis un second qui sera réalisé 12 à 14 jours plus tard. Choisir les produits en fonction des délais légaux d'emploi avant récolte. Pour les variétés à maturité plus tardive attendre un prochain avis.

MILDIOU DE LA VIGNE

Depuis notre dernière note (14 Mai) de nouveaux foyers - en nombre très faible - ont été repérés dès le 20 Mai, dans le Gard (rive droite du Rhône) dans des vignes soumises à la submersion en hiver (désherbées et non cultivées) ainsi que dans des situations particulières telles que vignes accidentellement inondées. Le traitement ne se justifie que dans de tels cas (avant le 30 Mai).

OIDIUM DE LA VIGNE

Des attaques sont constatées sur Carignan notamment. Un soufrage est à nouveau recommandé.

EUDEMIS

Nous avons souligné dès le 14 Mai les conséquences des conditions climatiques sur l'évolution de l'eudémis. Dans de nombreuses situations, on constate une réduction de populations de chenilles par rapport au nombre d'oeufs repérés, aucun traitement ne se justifie. Cependant il convient d'observer les vignes en vue d'estimer les premiers dégâts : boutons floraux agglutinés. Si ceux-ci sont nombreux et les dégâts jugés dommageables, une intervention chimique de type curatif est opportune (28 - 30 Mai). Actuellement dans la plupart des situations du Gard, de l'Aude et de l'Hérault, il s'agit de très petites chenilles.
Il en sera de même dans les situations à cochylis.

Le Chef de Circonscription,
BERVILLE

Les Ingénieurs,
CHRESTIAN - TISSOT - TROUILLON

Tirage du 26 Mai 1975 — 1 400 exemplaires

P 145